



Bulletin d'informations de la mairie de Montbrun-Lauragais

Retrouvez régulièrement les actualités de notre commune.



Actualités de la mairie



Travaux de réfection du chemin de Montbrun le Vieux

Le chemin de Montbrun Le Vieux fera l'objet de travaux de réfection par le Sicoval. Nous avons été prévenus très tardivement que les travaux étaient programmés les 3 et 4 juin.

Le dérasement des accotements démarrera le lundi 31 mai. Les travaux se dérouleront les 3 et 4 juin.

Aucune circulation sur le chemin de Montbrun Le Vieux ne sera possible le 3 juin de 8h à 14h, durée de passage de la machine à racler la chaussée.

Si vous devez circuler dans ce créneau, vous pourrez garer votre véhicule sur le terrain situé au-dessus du garage du Capelier si le temps est sec. Ce terrain sera ouvert le mercredi en début d'après-midi. Si le temps est humide, vous devrez garer votre véhicule au bord du chemin de la Moulinasse.

Nous vous prions de nous excuser pour ce préavis court et nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour toutes questions, vous pouvez appeler Monsieur le Maire au 06 74 40 29 64.

Appel à volontaires pour la tenue des élections

Les 20 et 27 se tiendront à la fois les élections départementales et les élections régionales. Ce double scrutin impose la présence de 2 équipes différentes pour tenir les bureaux de vote. L'équipe municipale n'est pas suffisante pour répondre seule à ce besoin d'organisation.

C'est pourquoi nous faisons un appel à volontariat. Les Montbrunois(e)s qui souhaiteraient venir renforcer l'équipe municipale sont invités à se faire connaître en répondant à cet email.

Un mot concernant les contraintes sanitaires dues à la COVID-19. Il n'y a pas d'obligations légales d'être vacciné ou de disposer d'un test PCR de moins de 72h pour être membre d'un bureau de vote. Toutefois nous encourageons les personnes déjà vaccinées à se manifester et nous les privilègerons parmi les volontaires.

Catastrophe naturelle sécheresse

La commune compte demander un classement en catastrophe naturelle "Sécheresse" pour l'année 2020. Si vous avez constaté l'apparition de fissures sur votre maison, vous pouvez nous le signaler sur mairie@montbrun-lauragais.fr, en précisant votre nom, adresse et en joignant des photos.

Fauchage voirie

Dans une précédente communication, nous vous informions que le fauchage des voies communales et l'entretien des chemins de randonnée dans notre commune étaient assurés par le Sicoval.

Deux campagnes de fauchage des voies communales étaient planifiées. Les dates de ces interventions sont maintenant connues.

Un premier passage est en cours actuellement. Cet entretien, dit "prestation de sécurité", consiste à nettoyer l'ensemble des abords de voies communales enherbées sur 2 largeurs de rotors.

Le second passage aura lieu du **25 au 31 août**. Cet entretien, dit "prestation complète", consistera à nettoyer l'ensemble des abords de voies communales enherbées (fossés + 1/3 de talus compris) sur 2 à 5 largeurs de rotors.



Vie associative



Retrouvez ci-dessous une tribune libre laissée à la responsabilité des associations de notre commune

Message du Comité des Fêtes : Vide grenier



VIDE GRENIER

MONTBRUN - LAURAGAIS

Dimanche 13 Juin 2021

Toute la journée sur la place du village

Buvette – Restauration

Balade en calèche



Inscriptions : 06.63.03.49.39



Informations diverses



Pass culture

Depuis vendredi 21 mai dernier, un PASS CULTURE est mis en place pour les jeunes de résidant en France métropolitaine et en outre-mer. Ce dispositif particulièrement important et novateur va permettre aux jeunes de tous les secteurs, d'accéder davantage aux offres culturelles.

Pour en bénéficier, les jeunes (ou leurs parents) doivent télécharger sur leur smartphone ou leur ordinateur, l'application dédiée au Pass Culture et s'y inscrire. Une fois que l'inscription est acceptée, le compte est crédité d'une **somme allant de 25€ à 300€** selon l'âge (25€ pour un collégien, 50€ pour un lycéen, 300€ dès 18 ans).

Depuis l'application il est possible de sélectionner les activités, sorties ou achats de matériel ou biens numériques et les payer directement en ligne. La somme allouée peut être utilisée en une seule ou plusieurs fois, selon l'activité ou l'achat concerné. Le montant de l'achat est déduit automatiquement du crédit de chaque jeune.

Chaque jeune a 2 ans, à partir de l'activation de son compte, pour utiliser son crédit. Acheter des livres, des places de concert, aller au cinéma, s'attarder au musée, souscrire un abonnement de leurs choix, etc ... Désormais la Culture leur est plus accessible !

Pour plus de renseignements : <https://pass.culture.fr/>.



Facebook



Site Internet



Email